



MA Châlons en Champagne

Bis repetita : il est temps d'agir pour protéger nos agents !!!

Le 22 janvier 2025.

On se croirait dans un jour sans fin ! Une fois de plus, le détenu B. fait parler de lui, connu pour ses comportements dangereux et ses risques de trouble à l'ordre public.

Le 21 janvier 2025, lors d'une énième extraction médicale pour une crise épileptique, cet individu a, une nouvelle fois, démontré un comportement inacceptable en réponse aux soins prodigués. En refusant ses soins, il fait des convulsions nécessitant une extraction en urgence.

Mais, comme toujours, cela se termine de la même manière : il insulte tous ceux qui se trouvent à sa portée, qu'il s'agisse du personnel soignant ou de l'escorte, avec des propos inqualifiables : « Bâtards, mange tes morts, bandes de fils de putes, bandes de chiens, je vais vous tuer. », « Toi la salope, tu vas mourir. », « Toi le gros porc, je vais t'éventrer et tu vas crever comme un chien. », « Et toi le chauve, tu vas crever aussi, je vais t'ouvrir la gorge. ».

Les agents ne sont pas là pour subir menaces et insultes. C'est tout simplement INACCEPTABLE !

Un historique préoccupant !

Rappelons que cet individu s'en était déjà pris violemment à un de nos collègues dans des circonstances similaires, une agression occasionnant pour ce dernier un arrêt de travail de plusieurs mois. Cela ne suffit manifestement pas à dissuader.

Combien d'incidents faudra-t-il encore avant d'agir dans le bon sens et de placer ces dangers publics dans des détentions spécifiques et adaptées ?

La question se pose également : Cette extraction a été gérée par les ELSP. Mais qu'en aurait-il été si elle avait eu lieu en dehors de leurs heures de service ? Un week-end ? Une nuit ?

Face à cette situation intolérable, **L'UFAP** demande **Que la Direction réévalue à la hausse son niveau d'escorte** pour garantir la sécurité des personnels, compte tenu des troubles constatés.

L'UFAP UNSa Justice exige que ce détenu soit transféré dans les plus brefs délais vers une structure adaptée à sa dangerosité.

L'UFAP UNSa Justice tient à rappeler à la Direction ses **obligations en matière de protection des personnels afin que cette situation ne se reproduise plus.**

Enfin, le bureau local félicite nos trois collègues présents pour leur sang-froid et leur professionnalisme face à cette situation. Ils ont également déposé plainte et se sont constitués partie civile.

Ne laissons plus ces situations se banaliser. Agissons pour protéger nos agents !

Le secrétaire local.